

ANNEXE 5.3

ELEMENTS RELATIFS AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

a) Assainissement collectif

Jusqu'à la fin de l'année 2011, le traitement des eaux usées de la commune était assuré par une petite station d'épuration qui permettait le raccordement d'une centaine d'habitants, le reste de la commune étant raccordé au réseau de traitement de Pont-en-Royans.

Depuis le 1er novembre 2011, la totalité de la commune est raccordée au réseau du SMABLA pour un équivalent de 850 habitants. Ce surdimensionnement a été prévue de manière anticipée dans le cas où la maison familiale (propriété communale) serait un jour réhabilitée en centre de vacances.

Le réseau de collecte des eaux usées est un réseau collectif qui dessert le village et les quartiers à proximité, il est géré par la commune.

La mise en séparatif de ce réseau de collecte est en cours d'étude.

b) Assainissement autonome

Les communes de la Communauté de Communes du Pays du Royans ont transféré à celle-ci la mission de Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC). Ce service est rendu obligatoire par la réglementation. Sa mission concerne les habitations existantes non raccordées au réseau d'égout mais aussi les habitations futures qui ne seront pas raccordées à l'égout.